



COMMUNIQUE DE PRESSE

Perrignier, le 1er décembre 2009

Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 27 novembre 2009

Lors de l'Assemblée Générale Mixte de Granulatex le 27 novembre 2009, les actionnaires ont adopté toutes les résolutions soumises à leur approbation.

Le changement de dénomination sociale de la société Granulatex en **AGRIVOLT** a été acté, afin de refléter le développement en cours des éco-fermes solaires.

AGRIVOLT concentrera désormais l'essentiel de ses investissements autour de la création d'énergie solaire alliée à une agriculture raisonnée sur le modèle développé sur le site de CRUAS.

La Société a décidé de développer au sein d'**AGRIVOLT** son activité historique de recyclage et valorisation de pneumatiques sous forme d'une filiale autonome détenue à 100%. La filialisation de cette activité permettra de poursuivre le développement de cette dernière et continuera ainsi à contribuer au résultat du groupe.

L'Assemblée a été l'occasion, pour la Direction Générale de commenter la dynamique de la société et la forte progression des projets **AGRIVOLT**.

CRUAS, un site référent

La mise en place du financement de la première phase d'installation d'une centrale photovoltaïque de 1,3 MW suite à l'obtention du permis de construire sera réalisée prochainement avec un début des travaux imminent.

La deuxième phase du projet, porte sur l'occultation de 50% des serres agricoles par des panneaux solaires (2,5 MW), tout en assurant la continuité d'exploitation en culture biologique certifiée.

Par ailleurs, une demande de subvention au développement du site de Cruas a été déposée auprès de la CEE dans le cadre de l'appel à projet ETAP Eco-Innovation. Les deux phases préliminaires de sélection ayant été passées, les Dirigeants d'**AGRIVOLT** sont confiants pour la décision définitive qui sera rendu en février 2010.





COMMUNIQUE DE PRESSE

AGRIVOLT, la filière du photovoltaïque au service de l'agriculture

Après avoir validé son concept d'éco-ferme, par la mise en place d'un site référent à Cruas, la société **AGRIVOLT** a pour vocation de développer de nouveaux projets solides, sur un modèle sociétal rentable, viable et vertueux dans lesquels on investit également par engagement.

AGRIVOLT compte lancer de nouveaux projets similaires à celui de Cruas, à savoir : acquisition de terrains agricoles et réhabilitation de serres avec des panneaux photovoltaïques.

Gilberte Morand, Présidente du Conseil d'Administration, a précisé: « Notre approche alliant de manière crédible agriculture biologique et production d'énergie photovoltaïque permet à **AGRIVOLT** de réussir là ou de seuls investisseurs financiers n'entraînent pas localement l'adhésion autour de leurs projets. »

AGRIVOLT entend devenir un pole de regroupement d'acteurs responsables dans le domaine du solaire.

A propos de AGRIVOLT:

Inscrite sur le Marché Libre depuis le 8 septembre 2008, AGRIVOLT (GRANULATEX) est positionnée au cœur des problématiques de l'éco-industrie et du développement durable.

La Société développe ses compétences sur deux activités complémentaires : la mise en place et l'exploitation d'éco-fermes agricoles biologiques couplées avec des centrales solaires et le traitement de déchets industriels propres.

SA AGRIVOLT - Z.A les bougeries - 74550 PERRIGNIER Tel: 04 50 72 51 93 - Fax: 04 50 72 14 19 – www.granulatex.com

MLGLX - FR0010650622

CONTACTS



Corinne PUISSANT Relations analystes/investisseurs cpuissant@actus.fr

Jeanne GUICQUERO Relations presse jauicquero@actus.fr

Tel: 01 53 67 36 36